

Contexte d'une commande en aménagements paysagers

1. Types de marché : public ou privé (particulier et personne morale)

Dans le secteur de l'aménagement paysager, la commande peut relever :

- Du secteur public : elle est alors encadrée par le Code de la commande publique. Il peut s'agir de communes, intercommunalités, départements, régions ou établissements publics. Les marchés sont passés à la suite d'un appel d'offres avec un cahier des charges précis.
- Du secteur privé :
 - Particuliers : commandes plus souples, souvent en lien avec un devis simple.
 - Personnes morales privées : entreprises, copropriétés, promoteurs, associations...

2. Les différents acteurs du chantier

Un chantier mobilise :

- Le maître d'ouvrage (client),
- Le maître d'œuvre (paysagiste concepteur, bureau d'études),
- L'entreprise paysagère (conducteur de travaux, chef d'équipe, ouvriers),
- Les prestataires externes (sous-traitants),
- Les fournisseurs (végétaux, matériaux, machines).

3. L'objectif de la commande : ce qui doit être réalisé

La commande vise la réalisation d'un aménagement paysager : création d'espaces verts, plantation, pose de mobilier, installation de réseaux, gestion écologique. L'objectif est de répondre à une commande précise tout en intégrant des contraintes esthétiques, fonctionnelles, techniques et environnementales.

4. Les enjeux : pourquoi on réalise ce chantier

Les enjeux sont multiples :

- Esthétiques : embellir un espace,
- Fonctionnels : créer des usages,
- Environnementaux : biodiversité, gestion de l'eau,
- Sociaux et politiques : améliorer le cadre de vie,
- Économiques : valorisation foncière, attractivité.

La commande s'inscrit donc dans une stratégie d'aménagement durable.

5. Les atouts et contraintes d'un chantier

Atouts possibles :

- Commande bien définie,
- Site accessible,
- Climat favorable,
- Client réactif,

- Innovations possibles.

Contraintes fréquentes :

- Accès difficile,
- Délai restreint,
- Aléas climatiques/logistiques,
- Contraintes réglementaires,
- Budget contraint.

La gestion efficace implique anticipation, planification et adaptation aux aléas.

Exemples de commandes en aménagements paysagers

Exemple 1 – Commande publique d’une commune

Contexte :

La commune de Saint-Roch-sur-Vallée (5 000 habitants) souhaite réaménager le square central du village dans une optique de valorisation du cadre de vie et de lutte contre les îlots de chaleur.

Objet du marché :

Marché public de travaux d’aménagement paysager pour :

- La réfection des cheminements en béton désactivé.
- La création de noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales.
- La plantation de 15 arbres caducs et de massifs de vivaces mellifères.
- L’installation de mobilier urbain (bancs, corbeilles, arceaux vélo).
- La mise en place d’un système d’arrosage automatique.

Procédure :

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon le code de la commande publique.

Consultation lancée via la plateforme des marchés publics.

Cahier des charges avec CCTP, CCAP, DPGF fournis par la commune.

Enjeux spécifiques :

- Accessibilité PMR du square.
- Respect du plan communal d’adaptation au changement climatique.
- Travaux réalisés en période estivale sans gêner les manifestations culturelles.

Budget prévisionnel :

100 000 € HT, financé en partie par une subvention de la région.

Exemple 2 – Commande privée d'un promoteur immobilier

Contexte :

La société PROMOVALOR souhaite aménager les espaces extérieurs d'une nouvelle résidence de standing, « Les Terrasses du Parc », située en périphérie urbaine.

Objet de la commande :

Aménagement paysager d'un ensemble résidentiel privé comprenant :

- La création d'un jardin central de 800 m² avec pelouses, arbres d'ombrage et allée piétonne.
- La plantation de haies séparatives entre les lots.
- La fourniture et mise en œuvre de gazon en plaques.
- L'installation d'un système d'arrosage goutte-à-goutte.
- La gestion du talus périphérique (plantation couvre-sols et bâchage anti-érosion).

Modalités de passation :

Consultation privée sur invitation (pas de mise en concurrence formelle).

Le promoteur demande à 3 entreprises paysagères locales de lui proposer un devis sur la base d'un plan établi par son architecte-paysagiste.

Enjeux spécifiques :

- Livraison impérative avant la remise des clés aux propriétaires.
- Intégration paysagère aux normes HQE du programme.
- Entretien facilité pendant la première année (marché incluant une clause de garantie).

Budget global de l'aménagement extérieur :

Environ 75 000 € HT, intégrés au coût de construction global du programme immobilier.

Obligations respectives du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise

1. Le maître d'ouvrage (MOA)

Le maître d'ouvrage est la personne (publique ou privée) pour laquelle le chantier est réalisé. Il peut s'agir d'une collectivité (marché public) ou d'un promoteur immobilier (marché privé).

Obligations principales :

- Définir le besoin, objectifs, budget, délais
- Financer le projet
- Choisir les prestataires (MOE, entreprise)
- Obtenir les autorisations nécessaires
- Signer les marchés et suivre leur exécution
- Réceptionner les travaux
- Exercer les garanties légales (parfait achèvement, décennale, etc.)

2. Le maître d'œuvre (MOE)

Le maître d'œuvre est souvent un paysagiste concepteur, un bureau d'études ou un architecte. Il conçoit et supervise le projet pour le compte du maître d'ouvrage.

Obligations principales :

- Traduire les besoins du MOA en plans et documents techniques
- Préparer le DCE (CCTP, DPGF, plans...)
- Suivre l'exécution du chantier (conformité, qualité, délais)
- Organiser les réunions de chantier et rédiger les comptes-rendus
- Contrôler les situations financières
- Assister à la réception des travaux

3. L'entreprise en charge des travaux

L'entreprise paysagère est titulaire du marché. Elle réalise les travaux et assure la bonne exécution du projet.

Obligations principales :

- Réaliser les travaux selon les règles de l'art et le CCTP
- Mettre à disposition le personnel et les équipements nécessaires
- Respecter les normes et les consignes de sécurité
- Gérer ses sous-traitants et fournisseurs
- Assurer le suivi administratif et technique du chantier
- Réagir aux aléas avec validation du MOE ou du MOA
- Participer à la réception et assurer le SAV (levée des réserves)

4. Tableau comparatif des responsabilités

Fonction	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Entreprise
Définition du besoin	Oui	Non	Non
Conception technique	Non	Oui	Non
Exécution des travaux	Non	Contrôle	Oui
Conformité des travaux	Réceptionne	Vérifie	Réalise
Suivi administratif et financier	Finance et valide	Contrôle	Facture
Respect des normes	Responsabilité finale	Contrôle	Application
Réunions de chantier	Présence possible	Organisation	Participation
Garantie et SAV	Exerce les garanties	Accompagnement possible	Responsable SAV